

Jeux olympiques

L'U2P appelle à mettre tout en œuvre pour que les JOP ne pénalisent pas les petites entreprises franciliennes

Page 2

Fédérations

Mouvement de grève efficace des pharmaciens

Page 2

Restauration

Une inquiétude sur la pérennité du titre restaurant

Page 3

Territoires

L'action économique des villes d'Île-de-France en faveur du commerce et des services de proximité

Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda

Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

L'U2P prête à placer les petites entreprises au cœur du débat électoral

Une heure à peine après la publication des résultats des élections européennes, Emmanuel Macron annonçait la dissolution de l'Assemblée nationale, souhaitant redonner la parole au peuple.

Le verdict est tombé, les Français ont placé la liste présentée par le Rassemblement national, en tête du scrutin européen (31,4%), largement devant la liste de la majorité présidentielle (14,6%). Mais le débat européen a rapidement été occulté par la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale. Dès lors, les réactions d'effarement se sont multipliées. Côté patronal, l'idée de publier un communiqué commun dès le 10 juin a fait long feu, l'U2P préférant faire entendre la voix des petites entreprises plutôt que de participer à un concert patronal où son expression aurait été moins visible. Pour autant les présidents de l'U2P et du Medef ont suspendu provisoirement leurs dissensions relatives à la représentativité patronale, Michel Picon déclarant : « Nous avons convenu de mettre quelques sujets en pause pour prioriser les intérêts de nos entreprises petites et grandes, face aux risques de propositions économiques ou sociales folles ». Le risque n'est pas nul en effet de voir une nouvelle majorité parlementaire détricoter un certain nombre de réformes de



ces dernières années qui ont été favorables aux entreprises et à la création d'emploi. Michel Picon a ainsi fait part à l'AFP de l'amertume des chefs d'entreprise de proximité qui voient disparaître des projets de loi qui intéressaient les petites entreprises comme celui sur la simplification et qui sont dans la plus grande incertitude concernant la réforme de l'assurance chômage et le sort de la loi Travail II qui était attendue pour la rentrée. Ne cédant pas à la fébrilité ni à l'instrumentalisation politique, l'U2P a décidé de participer au débat électoral en identifiant les mesures prioritaires pour les petites entreprises, puis en appelant les formations politiques en lice à se positionner sur chacune de

ces priorités. L'objectif étant de donner aux chefs d'entreprise de proximité les moyens de voter en connaissance de cause. Ainsi, alors que le ministre de l'Économie implorait les représentants patronaux de dénoncer les dérives des formations extrémistes, Michel Picon réagissait : « les incantations, les grandes déclarations, c'est contre-productif. Plutôt que d'hurler avec les loups, il faut expliquer les choses point par point. » Il sera temps, après cette consultation des candidats par l'U2P, de dénoncer les programmes dangereux pour l'économie française et de s'opposer par exemple à un retour de la retraite à 60 ans qui serait dévastateur pour les comptes sociaux, ou encore à une augmentation des charges sociales ou des impôts. ●

L'U2P appelle à tout mettre en œuvre pour que les JOP ne pénalisent pas les petites entreprises franciliennes

Au nom des 3 millions 700 000 entreprises de proximité du pays, l'U2P soutient avec enthousiasme l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.



L'U2P a contribué, en tant que partenaire social, à ce que la préparation de cet événement se passe dans les meilleures conditions possibles, via le Comité de la charte sociale qui a veillé à bâtir des Jeux innovants sur le plan social et environnemental, et en permettant aux petites entreprises d'être parties prenantes. Néanmoins, force est de constater que ces Jeux vont générer un surcroît d'activité pour une partie du tissu économique mais aussi des pertes de chiffres d'affaires pour une partie non

négligeable d'entreprises situées dans les périmètres neutralisés. C'est dans cette perspective que l'U2P a invité le gouvernement à prévoir un accompagnement des entreprises qui auront constaté des difficultés financières directement liées à l'événement. Les plus petites entreprises en particulier, qui par définition ne disposent pas d'une trésorerie importante, devront pouvoir accéder à des indemnités rapides, sur la base d'un dispositif de déclaration simple. Par ailleurs, l'U2P a souligné le

fait qu'il est impératif et urgent d'améliorer la communication sur les sites internet existants permettant l'information des entreprises et des résidents franciliens. Les unes comme les autres ne cessent de découvrir sans aucune espèce d'information préalable, des restrictions d'accès, de déplacement et de stationnement. Ces dernières sont de nature à ralentir l'activité économique et à ternir l'image de ces Jeux qui devraient pourtant être une fête dans l'esprit des Français. L'U2P a demandé qu'une communication massive soit mise en place de façon à ce que chacun puisse être informé en amont et au jour le jour des changements à venir. Des réponses aux demandes de l'U2P ont été apportées dès le 10 juin à l'occasion d'une réunion des membres du Comité de la charte sociale de Paris 2024 avec la ministre du Travail Catherine Vautrin et la ministre des Sports Amélie Oudéa Castera, à laquelle participait le Président de l'U2P.

En effet, la mise en place d'une commission d'indemnisation spécifique « au réel » a été annoncée, pour les entreprises qui auront subi un préjudice anormal et spécial présentant un lien de causalité avec les mesures administratives prises par l'Etat. La commission sera notamment composée de représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles selon les cas étudiés. Elle démarrera ses travaux à la fin de l'année 2024. La ministre a concédé que quelques cas exceptionnels pourraient être traités en amont si des entreprises étaient dans une situation spécifique de défaut de paiement ou d'urgence. Le guichet unique des demandes sera tenu par le ministère en charge de l'Economie et des Finances avec le concours de plusieurs administrations. L'U2P veillera sur ce point à ce que les petites entreprises qui ont une trésorerie par définition limitée, puissent bénéficier d'une indemnisation plus rapide. ●

Mouvement de grève efficace des pharmaciens

Partout en France, des pharmaciens ont manifesté leur inquiétude et ont appelé le Gouvernement à allouer les moyens nécessaires à la pérennité des officines de proximité et à l'accès aux soins et aux produits de santé. Plus de 18 000 officines ont fermé leurs portes, soit 90 % des pharmacies.

Le jeudi 30 mai, les pharmaciens ont massivement baissé le rideau pour dénoncer l'insuffisance du soutien de l'Etat alors que les officines ont été plombées par l'inflation, la baisse des prix des produits de santé et les pénuries de médicaments. Par cette mobilisation exceptionnelle, les professionnels ont exprimé leur ras-le-bol face aux difficultés du quotidien. Les syndicats déplorent notamment la fermeture de 2000 officines au cours des dix dernières années. A l'issue de la manifes-

tation et de la réunion de la Commission des comptes de la sécurité sociale au cours de laquelle Philippe Besset, le Président de la FSPF - Fédération des pharmaciens d'officine - et à ses côtés l'USPO - Union des syndicats pharmaceutiques de France - ont été reçus à Bercy. Philippe Besset, membre du bureau de l'UNAPL et membre du Conseil national de l'U2P, s'est fait le relais, auprès du cabinet de la ministre déléguée chargée des Entreprises, Olivia Grégoire, des inquiétudes de la profession.

La délégation a pu faire le tour de l'ensemble des revendications portées par les manifestants : revalorisation des honoraires, lutte contre les pénuries de médicaments, réforme du 3e cycle des études et indépendance des pharmaciens. Un décret est attendu par les syndicats régissant l'implantation et le maintien des pharmacies dans les territoires fragiles. Des officines seraient éligibles à des aides conventionnelles versées par l'Assurance maladie ainsi qu'à des subventions issues du Fonds d'Inter-

vention Régional, sur décision de leur ARS. Les représentants de la profession ont donné leur accord pour de nouvelles règles avec la Sécurité sociale incluant des évolutions de rémunération des officines après six mois de négociations. Par exemple en cas d'angine ou d'infection urinaire, les antibiotiques pourront être prescrits directement en pharmacie. Cela devrait permettre aux Français de se faire soigner plus rapidement. De quoi ouvrir la voie des changements dès cette année. ●

Une inquiétude sur la pérennité du titre restaurant

Depuis 2022, près de 800 millions d'euros de titres sont partis vers la grande distribution, au détriment des restaurateurs, boulangers, pâtisseries, charcutiers, traiteurs et maraîchers qui s'inquiètent pour la pérennité du dispositif.



En 2022, dans l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des Français, le gouvernement a décidé d'étendre l'utilisation des titres restaurant pour acheter des produits alimentaires non consommables immédiatement, comme les pâtes ou le riz. « Depuis, ce sont près de 800 millions d'euros (M€) qui ont été fléchés vers la grande distribution », s'alarme

Catherine Quérard, Présidente du Groupement des hôtelleries et restauration de France (GHR). Elle confie également qu'« une grande partie des restaurateurs sont dépendants des titres restaurant. Ils représentent parfois 40%, 50%, 60% de leur chiffre d'affaires. » « Si ça continue, beaucoup vont mettre la clé sous la porte », appuie Dominique Anract, Président

de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBPF), Président de l'Union Internationale des Boulangers et Pâtisseries (UIBC) et Président de la Confédération Européenne de la Boulangerie-Pâtisserie (CEPB). Alors que le secteur exigeait la fin de l'utilisation des titres restaurant pour l'achat de produits alimentaires non consommables immédiatement, le gouvernement veut le pérenniser pour coller aux nouvelles habitudes de consommation, notamment avec le télétravail. Les restaurateurs ambitionnaient aussi l'installation d'un double plafond. Dans les grandes et moyennes surfaces (GMS), les salariés ne pourraient dépenser que 10€ au maximum par jour en titres

restaurant, contre 25€ dans les autres commerces. Cette proposition n'a pas été retenue au nom du pouvoir d'achat. Reste le sujet épineux des commissions bancaires que les commerçants doivent verser aux émetteurs des titres restaurant. Alors que, dans le secteur bancaire, les commissions sont inférieures à 0,5%, les émetteurs n'hésitent pas à exiger plus de 4% pour les titres restaurant. Un rééquilibrage de ces commissions serait nécessaire pour éviter les pratiques anticoncurrentielles. Il serait inconcevable que ce titre créé en France et exporté ailleurs, qui crée plus de recettes fiscales dans les commerces de proximité que dans les GMS, disparaisse. ●

L'action économique des villes d'Île-de-France en faveur du commerce et des services de proximité

L'U2P Île-de-France a développé un Observatoire web du Commerce et des Services de proximité. En complément de cet outil d'observation, une enquête a été conduite avec l'ISM (Institut Supérieur des Métiers) auprès des communes de plus de 5000 habitants, dans l'objectif d'en savoir plus sur le soutien local au commerce de proximité, et la santé économique de ces entreprises.

Selon l'enquête sur la situation du commerce et des services de proximité, le diagnostic des élus et responsables des communes est mitigé, et cela malgré la bonne dynamique démographique et économique de la région capitale. L'enquête révèle que les besoins de la population en commerces et services de proximité sont insuffisamment couverts dans 40% des communes et qu'il y a un manque de commerces « locomotives » dans 60% des cas. 50% des communes considèrent que les commerces de

proximité ne sont pas en bonne santé économique, même si les commerces alimentaires s'en sortent globalement mieux. Les commerces sont également jugés vieillissants dans 1/3 des communes, et 1/4 des communes sont touchées par une vacance importante des locaux commerciaux. Pour 71% des communes, le principal frein au développement du commerce et des services de proximité est le montant des loyers, jugé élevé. Les difficultés de stationnement sont regrettées par la moitié

des communes. L'enquête a permis de répertorier les principales actions économiques conduites en direction du commerce et des services de proximité. Globalement, les communes s'investissent prioritairement dans l'aménagement et l'immobilier d'entreprises. Concernant l'accessibilité, les mesures les plus répandues sont la création de places de stationnement et l'aménagement de zones piétonnes. L'enquête a été diffusée par voie postale auprès des maires. Une centaine de

réponses ont été collectées, soit un tiers des communes de plus de 5000 habitants de la région. ●



Pour consulter l'Observatoire du commerce et des services de proximité : <https://infographie.infometiers.org/projet/u2p-ile-de-france-commerce>

Les Brèves

Apprentissage : une hausse de 11% des entrées par rapport au premier trimestre 2023. D'après la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) "à fin mars 2024, 59000 contrats d'apprentissage ont débuté depuis le début de l'année, soit une augmentation de 11% sur un an". La progression des entrées en apprentissage est surtout tirée par le secteur privé avec une hausse de 11,2% pour atteindre 57800 nouveaux contrats. La direction statistique note également une baisse du nombre de nouveaux contrats de professionnalisation au premier trimestre 2024 avec une chute de 18,6% par rapport au premier trimestre 2023. Le nombre de nouveaux contrats se réduit de 15,3% pour les moins de 26 ans et de 20,8% pour les 26 ans et plus.

La CNATP alerte le gouvernement sur la situation économique des entreprises de Travaux Publics et du Paysage. La conjoncture économique (marché du neuf en très forte chute et transactions immobilières en baisse depuis 2023) et les conditions climatiques ont engendré un déséquilibre du secteur du BTP. Les artisans des travaux publics et du paysage, qui ne réalisent que des travaux extérieurs, ont subi des conditions climatiques très aléatoires pendant des semaines : beaucoup de retards de chantiers, des prestations impossibles à exécuter, une productivité en très forte baisse, des désorganisations de chantiers et de plannings (...) qui engendrent inévitablement des surcoûts, des pertes de chiffres d'affaires et des situations financières alarmantes. La confédération a souligné l'urgence d'envisager un soutien pour ces entreprises qui vont rapidement arriver à des situations de cessation de paiement.

La réforme de l'assurance-chômage.

A la question de savoir si serait publié le décret portant la réforme qui prévoit notamment de durcir l'ouverture de droits à indemnisation, le chef de l'Etat a répondu « Est-ce que ça doit passer par l'Assemblée, est-ce que ça doit passer par un décret, on verra le lendemain [du 2ème tour des législatives] », lors la conférence de presse donnée le mercredi 12 juin. Cependant, le Premier ministre, Gabriel Attal, a assuré le 13 juin que le décret réformant à nouveau l'assurance chômage serait bien pris « d'ici au 1er juillet ». Beaucoup d'éléments en dépendent : passage de 6 mois minimum d'activité dans les 24 derniers mois à 8 mois dans les 20 mois pour ouvrir des droits, décalage de la filière senior à 57 ans, mensualisation des allocations, bonus seniors... La réforme devrait toucher plus d'un chômeur sur deux. Le projet de décret du gouvernement est actuellement en cours d'examen par le Conseil d'Etat. D'un point de vue purement juridique, il faut à minima un décret prolongeant les règles actuelles à compter du 1er juillet, sans quoi les demandeurs d'emploi ne seront plus indemnisés.

Le Printemps de la proximité se poursuit.

Plus d'une trentaine d'événements ont été organisés par les U2P territoriales partout en France pour valoriser les entreprises de proximité auprès de différents publics : décideurs locaux, demandeurs d'emploi, jeunes encore scolarisés etc. Pour en savoir plus sur toutes les actions menées, rendez-vous sur la page dédiée à l'événement : <https://shorturl.at/ZgjEh> ●

L'Agenda

3 juin

Participation du Président, Michel Picon et du Secrétaire général de l'U2P à la rencontre des numéros 1 des organisations patronales et syndicales afin d'échanger sur l'agenda de négociations, les visions respectives du paritarisme, les projets du gouvernement en matière d'assurance chômage et d'acte 2 de la réforme du marché du travail.

5 juin

Participation du Vice Président de l'U2P, Christophe Sans, au Comité national pour l'emploi.

6 juin

Réunion du Conseil exécutif.

10 juin

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, à la réunion des partenaires sociaux dans le cadre du Comité de la charte sociale des Jeux Olympiques en présence de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, et de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra.

12 juin

Réunion des Secrétaires généraux des U2P de région.

13 juin

Participation du Secrétaire général de l'U2P au Haut Conseil du Dialogue Social.

14 juin

Participation du Président de l'Union Internationale des Boulangers et Pâtisseries, Dominique Anract, à l'Assemblée générale SMEunited à Bruxelles.

Sur les réseaux sociaux

Merci @ADublanche de rappeler l'importance des #TPE dans le développement économique régional. Votre participation aux travaux de l'@U2P_IDF souligne le soutien de la région @iledefrance et nous invite à amplifier notre travail commun.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 4 juin 2024



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 juin 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat des Métiers en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage